

L'ÉCHO DE BELGRADE

REDACTION, ADMINISTRATION, PUBLICITE
Belgrade, 17 rue Kralja Milana, Tél. 24-5-61

JOURNAL YUGOSLAVE HEBDOMADAIRE

Prix. Yougoslavie: un an 60 din.; six mois 35 din.
Etranger: un an 50 fr. fr.; six mois 30 fr. fr.
Compte-chèques-postaux 56419 Belgrade

Le Concordat entre le Saint-Siège et la Yougoslavie

En juin 1914, quelques semaines avant la guerre mondiale, un Concordat négocié par M. Milenko Vesnić, alors ministre à Rome, était conclu entre la Serbie et le Saint-Siège. Le royaume ne comptait alors que quatre millions d'habitants et, sur ce nombre, quelques milliers de catholiques à peine, pour la plupart de race germanique ou albanaise. Mais l'événement se rattachait à des causalités profondes, comme il laisse entrevoir des perspectives lointaines.

Par ce Concordat, le gouvernement du Roi Pierre entendait manifester, sur le terrain religieux, son indépendance vis-à-vis de la monarchie des Habsbourg, qui n'avait aucun droit à revendiquer la protection du catholicisme, ni même des intérêts temporels de l'Église, dans le Balkan slave. Quant au Saint-Siège, qui avait conclu cet acte diplomatique malgré la tension, croissante depuis 1908, des rapports austro-serbes, il témoignait sa volonté d'émanciper l'Église d'une tutelle austro-allemande qui cherchait moins à protéger l'idée religieuse qu'à l'exploiter au profit de son expansion politique. Et pourquoi ne pas reconnaître dans cette double inspiration une sorte de prescience des vastes destins auxquels la Serbie était appelée?

Cinq ans plus tard, la guerre et les traités de paix avaient transformé le petit Royaume yougoslave en un Etat interconfessionnel qui compte aujourd'hui plus de quatorze millions d'habitants, dont près de six millions de catholiques. Le pacte de 1914, dès les lendemains de la victoire, ne s'adaptait plus aux nécessités de l'union.

Le gouvernement de Belgrade se trouvait devant des statuts variés, vestiges des siècles de domination étrangère, qui condamnaient l'unification de tous les citoyens yougoslaves en un même corps d'Etat. De ces témoins du passé, le plus original était le Concordat que le prince Nicolas de Monténégro avait signé en 1885; le futur roi tira une certaine fierté d'être le premier souverain balkanique qui eut conclu un tel acte avec Léon XIII, tandis que le Pape vit alors dans ce geste un premier pas vers le rapprochement de l'Occident latin et de l'Orient „orthodoxe“.

Dans les autres provinces du nouveau Royaume yougoslave, les Concordats portaient la marque de la politique opportuniste des Habsbourg vis-à-vis de l'Église. Le Concordat austro-allemand de 1855, qui fleurait toujours le jésophilisme, demeurait en vigueur en Croatie et en Slavonie, comme le souvenir d'une longue lutte entre Vienne et Rome; mais il avait subi, tant sur la question de l'enseignement que sur celle du mariage, des modifications importantes. La convention sur la Bosnie et l'Herzégovine de 1882 eut surtout pour but de fixer, quatre ans après l'occupation austro-hongroise des deux provinces, le statut de la hiérarchie ecclésiastique. En Slovénie et en Dalmatie les conventions, qui dataient de la première période du dualisme austro-hongrois, étaient encore inspirées d'une tendance anticléricale que la pratique n'avait pas manqué d'atténuer. Mais toute cette mosaïque, souvenu d'un régime étranger qui divisait pour régner, n'était pas moins contraire aux nécessités de l'union nationale yougoslave qu'aux intérêts bien compris du catholicisme.

On étonnera sans doute plus d'un laudator temporis acti en affirmant que la monarchie des Habsbourg établit entre les provinces yougoslaves de son Empire des cloisons si étanches que les Croates et les Slovènes catholiques s'ignoraient mutuellement. Un catholicisme yougoslave ne pouvait naître que de la guerre et de sa conclusion logique, l'union en un seul Etat du peuple à

Un grand débat financier et politique

Un exposé de M. Letica

L'Echo de Belgrade du 17 juillet a rendu compte des travaux de la Commission des Finances sur le projet des douzièmes provisoires. Le même jour la majorité, par 21 voix contre 9, adoptait les nouveaux amendements du gouvernement et, par 17 voix contre 10, l'amendement sur les pleins-pouvoirs. Le large débat qui s'était institué sur cette question capitale, d'où dépendait effectivement la réforme des lois politiques, laissait prévoir l'ampleur que devait prendre la discussion en séance plénière de la Skupština.

Vingt députés de la majorité gouvernementale, vingt députés du Club de M. Djurić et sept députés non inscrits ont demandé à intervenir. Mais l'intérêt se concentrerait sur l'exposé du Ministre des Finances, et sur les deux rapports, l'un de M. Sokolović, rapporteur de la majorité, l'autre de M. Djurić, rapporteur de la minorité, qui ont étudié l'ensemble du problème financier et budgétaire.

Le discours de M. Letica a été une vue d'ensemble de la situation budgétaire et une justification des douzièmes:

„Le projet de budget pour 1935/36, déposé à la Chambre le 19 novembre 1934, n'a pu être l'objet de discussion et de décision à la Répresentation nationale. La raison en a été la dissolution de la Chambre, le 6 février 1935.

Quand la Chambre est dissoute et le nouveau budget non encore voté, la Constitution prévoit que le budget de l'année passée peut être prolongé par décrets pendant quatre mois suivants. Ce fut l'objet du Décret du 11 mars de l'année courante.

A l'expiration des quatre douzièmes à la fin de ce mois, se pose de nouveau la question du financement public pour les mois suivants jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire.

Deux voies étaient ouvertes: présenter un budget absolument nouveau ou servir encore des douzièmes.

Le Gouvernement royal a choisi cette seconde voie. Pour l'élaboration d'un nouveau budget, le Gouvernement ne disposait pas du temps nécessaire pour un travail législatif aussi ample et la Réprésentation Nationale n'aurait pas été en mesure de le faire d'ici la fin du mois.

C'est pourquoi, en vertu de l'article 103 de la Constitution, j'ai présenté à la Chambre le projet de loi sur les douzièmes provisoires pour huit mois: du mois d'août à la fin de mars de l'année suivante. Avec les quatre douzièmes provisoires actuels et les huit suivants, pour lesquels je dépose ce projet, on englobera tout l'exercice budgétaire.

L'objet des douzièmes

Le projet de loi sur les douzièmes provisoires comprend dans la partie des comptes quatre groupes. Le premier concerne le financement des besoins de l'Etat du 1er août 1935 au 31 mars 1936, sur la base du budget de l'Etat pour l'exercice budgétaire écoulé. Du montant de 6.780.833.865,32 dinars, représentant les crédits pour la tranche de huit mois du budget de l'année passée, il revient à l'administration 4.609.569.560 dinars, et aux entreprises économiques, 2.171.264.305,34 dinars.

Le second groupe comprend les augmentations qui se présentent par rapport au budget de l'année passée. Elles démontrent des crédits complémentaires et extraordinaires approuvés pour toute la période comprise du 1er avril 1935 au 31 mars 1936 d'un montant de 291.485.396 dinars, soit 66.163.827 dinars pour les quatre premiers douzièmes et 225.321.569 dinars pour les huit autres douzièmes.

Le troisième groupe comprend toutes les diminutions par rapport à l'exercice budgétaire 1934/35, pour toute la période comprise entre le 1er avril 1935 et la fin de mars 1936, 148.012.213 dinars. Il revient aux parties du budget de 1934/35 qui sont entièrement supprimées une somme de 5.363.827 dinars, tandis que le reste revient aux parties qui ont été seulement diminuées par rapport à la période comprise entre le 1er août 1935 et le 31 mars 1936.

Enfin, le quatrième groupe comprend les décisions du conseil des ministres, en vertu de l'article 131 de la Loi sur la comptabilité publique, portant sur un montant de 49.509.619,60 dinars."

Les augmentations

Les augmentations budgétaires sont dues aux besoins inévitables de la défense nationale, à la nécessité de renforcer les communications terrestres, maritimes et fluviales, au développement de l'instruction primaire. De même on a prévu les créances nécessaires pour assurer le service des emprunts d'Etat et des emprunts de l'opposition ont défendu les droits du Parlement. Plusieurs députés de la minorité, appartenant à l'ancien parti agraire, critiquent la politique gouvernementale vis-à-vis de la classe rurale. Ils appartiennent au chef du gouvernement de répondre lui-même, en justifiant à la fois sa politique financière et sa politique générale.

„En comparant le montant des douzièmes provisoires entiers pour la période comprise entre le 1er avril de l'année courante et la fin de mars de l'année prochaine, à celui du budget de l'année passée, augmentons des crédits supplémentaires et extraordinaires, on constate, pour cette nouvelle période budgétaire, une augmentation de 93.963.563,40 dinars."

Le projet de loi ne demande pas de nouvelles charges ni l'augmentation de celles qui existent pour couvrir cet excédent. Au contraire, l'article 6 prévoit que ces dépenses doivent être couvertes par des économies dans les dépenses et les excédents des recettes budgétaires. L'administration prendra très prochainement les mesures nécessaires pour assurer l'équilibre budgétaire et le maintenir durant toute la durée des douzièmes.

„Le projet de budget pour 1935/36, déposé à la Chambre le 19 novembre 1934, n'a pu être l'objet de discussion et de décision à la Réprésentation nationale. La raison en a été la dissolution de la Chambre, le 6 février 1935.

Quand la Chambre est dissoute et le nouveau budget non encore voté, la Constitution prévoit que le budget de l'année passée peut être prolongé par décrets pendant quatre mois suivants. Ce fut l'objet du Décret du 11 mars de l'année courante.

A l'expiration des quatre douzièmes à la fin de ce mois, se pose de nouveau la question du financement public pour les mois suivants jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire.

Deux voies étaient ouvertes: présenter un budget absolument nouveau ou servir encore des douzièmes.

Le Gouvernement royal a choisi cette seconde voie. Pour l'élaboration d'un nouveau budget, le Gouvernement ne disposait pas du temps nécessaire pour un travail législatif aussi ample et la Réprésentation Nationale n'aurait pas été en mesure de le faire d'ici la fin du mois.

C'est pourquoi, en vertu de l'article 103 de la Constitution, j'ai présenté à la Chambre le projet de loi sur les douzièmes provisoires pour huit mois: du mois d'août à la fin de mars de l'année suivante. Avec les quatre douzièmes provisoires actuels et les huit suivants, pour lesquels je dépose ce projet, on englobera tout l'exercice budgétaire.

La continuité de la politique

„La politique financière du présent gouvernement est la continuation de celle du gouvernement précédent. Elle est menée depuis le début de l'année courante et ses grandes lignes furent tracées par le Président du conseil actuel, qui était alors Ministre des Finances."

Le Ministre rappelle les mesures prises depuis le mois de janvier 1935: d'abord le Décret qui a liquidé le revolving crédit de la Banque Nationale, d'un montant de 314 millions de francs français. Cette opération nous a délivrés d'une obligation de 30 millions de dinars par an et a rendu possible l'abaissement du taux d'escorte.

Deuxième mesure: la coordination de l'activité des grands établissements financiers: la Banque Hypothécaire de l'Etat, la Caisse d'Epargne postale et la Banque agricole privilégiée.

Troisième mesure: grâce à la collaboration étroite de ces établissements, le placement de la première tranche de l'emprunt à court terme, d'un montant d'un milliard de dinars pour l'exécution de travaux publics.

Puis des allégements fiscaux:

ainsi, comme le recouvrement de l'impôt sur le revenu reposait en partie sur une base fiscale fictive des corrections ont été faites et des mesures prises pour protéger le contribuable des saisies forcées. L'impôt sur les terres arables et sur les vignobles a été abaissé cet hiver de 20%, ce qui diminue les charges fiscales de l'Etat qui ne devraient pas être mises à un débat quelconque, puis après avoir protesté contre certaines attaques, qui remontent à 1924 et qui furent dès cette époque démenties, tandis que leurs auteurs furent jugés et condamnés par les tribunaux comme diffamateurs, l'orateur distingue deux sortes de critiques.

Deuxième mesure: la coordination de l'activité des grands établissements financiers: la Banque Hypothécaire de l'Etat, la Caisse d'Epargne postale et la Banque agricole privilégiée.

Troisième mesure: grâce à la collaboration étroite de ces établissements, le placement de la première tranche de l'emprunt à court terme, d'un montant d'un milliard de dinars pour l'exécution de travaux publics.

Puis des allégements fiscaux:

ainsi, comme le recouvrement de l'impôt sur le revenu reposait en partie sur une base fiscale fictive des corrections ont été faites et des mesures prises pour protéger le contribuable des saisies forcées. L'impôt sur les terres arables et sur les vignobles a été abaissé cet hiver de 20%, ce qui diminue les charges fiscales de l'Etat qui ne devraient pas être mises à un débat quelconque, puis après avoir protesté contre certaines attaques, qui remontent à 1924 et qui furent dès cette époque démenties, tandis que leurs auteurs furent jugés et condamnés par les tribunaux comme diffamateurs, l'orateur distingue deux sortes de critiques.

Deuxième mesure: la coordination de l'activité des grands établissements financiers: la Banque Hypothécaire de l'Etat, la Caisse d'Epargne postale et la Banque agricole privilégiée.

Troisième mesure: grâce à la collaboration étroite de ces établissements, le placement de la première tranche de l'emprunt à court terme, d'un montant d'un milliard de dinars pour l'exécution de travaux publics.

Puis des allégements fiscaux:

ainsi, comme le recouvrement de l'impôt sur le revenu reposait en partie sur une base fiscale fictive des corrections ont été faites et des mesures prises pour protéger le contribuable des saisies forcées. L'impôt sur les terres arables et sur les vignobles a été abaissé cet hiver de 20%, ce qui diminue les charges fiscales de l'Etat qui ne devraient pas être mises à un débat quelconque, puis après avoir protesté contre certaines attaques, qui remontent à 1924 et qui furent dès cette époque démenties, tandis que leurs auteurs furent jugés et condamnés par les tribunaux comme diffamateurs, l'orateur distingue deux sortes de critiques.

Deuxième mesure: la coordination de l'activité des grands établissements financiers: la Banque Hypothécaire de l'Etat, la Caisse d'Epargne postale et la Banque agricole privilégiée.

Troisième mesure: grâce à la collaboration étroite de ces établissements, le placement de la première tranche de l'emprunt à court terme, d'un montant d'un milliard de dinars pour l'exécution de travaux publics.

Puis des allégements fiscaux:

ainsi, comme le recouvrement de l'impôt sur le revenu reposait en partie sur une base fiscale fictive des corrections ont été faites et des mesures prises pour protéger le contribuable des saisies forcées. L'impôt sur les terres arables et sur les vignobles a été abaissé cet hiver de 20%, ce qui diminue les charges fiscales de l'Etat qui ne devraient pas être mises à un débat quelconque, puis après avoir protesté contre certaines attaques, qui remontent à 1924 et qui furent dès cette époque démenties, tandis que leurs auteurs furent jugés et condamnés par les tribunaux comme diffamateurs, l'orateur distingue deux sortes de critiques.

Deuxième mesure: la coordination de l'activité des grands établissements financiers: la Banque Hypothécaire de l'Etat, la Caisse d'Epargne postale et la Banque agricole privilégiée.

Troisième mesure: grâce à la collaboration étroite de ces établissements, le placement de la première tranche de l'emprunt à court terme, d'un montant d'un milliard de dinars pour l'exécution de travaux publics.

Puis des allégements fiscaux:

ainsi, comme le recouvrement de l'impôt sur le revenu reposait en partie sur une base fiscale fictive des corrections ont été faites et des mesures prises pour protéger le contribuable des saisies forcées. L'impôt sur les terres arables et sur les vignobles a été abaissé cet hiver de 20%, ce qui diminue les charges fiscales de l'Etat qui ne devraient pas être mises à un débat quelconque, puis après avoir protesté contre certaines attaques, qui remontent à 1924 et qui furent dès cette époque démenties, tandis que leurs auteurs furent jugés et condamnés par les tribunaux comme diffamateurs, l'orateur distingue deux sortes de critiques.

Deuxième mesure: la coordination de l'activité des grands établissements financiers: la Banque Hypothécaire de l'Etat, la Caisse d'Epargne postale et la Banque agricole privilégiée.

Troisième mesure: grâce à la collaboration étroite de ces établissements, le placement de la première tranche de l'emprunt à court terme, d'un montant d'un milliard de dinars pour l'exécution de travaux publics.

Puis des allégements fiscaux:

ainsi, comme le recouvrement de l'impôt sur le revenu reposait en partie sur une base fiscale fictive des corrections ont été faites et des mesures prises pour protéger le contribuable des saisies forcées. L'impôt sur les terres arables et sur les vignobles a été abaissé cet hiver de 20%, ce qui diminue les charges fiscales de l'Etat qui ne devraient pas être mises à un débat quelconque, puis après avoir protesté contre certaines attaques, qui remontent à 1924 et qui furent dès cette époque démenties, tandis que leurs auteurs furent jugés et condamnés par les tribunaux comme diffamateurs, l'orateur distingue deux sortes de critiques.

Deuxième mesure: la coordination de l'activité des grands établissements financiers: la Banque Hypothécaire de l'Etat, la Caisse d'Epargne postale et la Banque agricole privilégiée.

Troisième mesure: grâce à la collaboration étroite de ces établissements, le placement de la première tranche de l'emprunt à court terme, d'un montant d'un milliard de dinars pour l'exécution de travaux publics.

Puis des allégements fiscaux:

ainsi, comme le recouvrement de l'impôt sur le revenu reposait en partie sur une base fiscale fictive des corrections ont été faites et des mesures prises pour protéger le contribuable des saisies forcées. L'impôt sur les terres arables et sur les vignobles a été abaissé cet hiver de 20%, ce qui diminue les charges fiscales de l'Etat qui ne devraient pas être mises à un débat quelconque, puis après avoir protesté contre certaines attaques, qui remontent à 1924 et qui furent dès cette époque démenties, tandis que leurs auteurs furent jugés et condamnés par les trib

Le vote du budget

La discussion

C'est lundi matin que la Chambre passa à la discussion par chapitres du projet des douzièmes provisoires. Le président, M. Cirić, annonça aussitôt que trente députés avaient demandé la procédure d'urgence; la Chambre adopta en effet cette procédure.

Nous n'entrerons pas dans la discussion détaillée des chapitres du budget. Signalons seulement, sur le chapitre des Affaires étrangères, le discours de M. Mita Dimitrijević qui, à propos de l'Italie, déclara que la Yougoslavie désire un rapprochement et un accord, mais que l'Italie doit faire la preuve des mêmes intentions. L'orateur parla ensuite en faveur du rétablissement des relations avec l'U.R.S.S., en laissant au gouvernement le choix de l'heure.

Dans l'examen du budget du Ministère de l'Intérieur, deux députés, M. V. Trbić et M. Dragiša Stojadinović, sont élus contre la tolérance montrée par le gouvernement de M. Stojadinović à l'égard des réunions publiques que tiennent un peu partout dans le pays les membres des anciens partis.

La discussion du budget du Ministère des Finances provoqua les interventions de M. Voja Lazić qui protesta contre les augmentations et voulut parler au nom du paysan. M. Ljubib Jovanović souligna que la tâche du gouvernement de M. Stojadinović est ardue et que le temps lui manquait pour donner une forme définitive au programme de son activité.

Le budget du Ministère de l'armée et de la marine, après une déclaration de M. Žarko Tomašević, fut adopté sans débat.

Après le vote du budget du Ministère des Travaux publics et du Ministère des Communications, le président de la Chambre, M. Cirić, déclara que les députés de la majorité, inscrits pour prendre la parole, renonçaient à parler afin de permettre le vote définitif du budget à 20 heures.

Cependant de Club yougoslave des députés délégués encore deux orateurs, M. Barićević et M. Djordjević qui reprochèrent au Président du Conseil de n'être pas conséquent dans sa politique et revinrent sur la question des pleins-pouvoirs.

M. Djordjević, faisant allusion aux incidents de Zagreb, demanda qu'on continue la politique de 6 janvier et se déclara adverse de l'organisation fédérale de l'Etat, en disant qu'elle mène à la désagrégation.

Une intervention de M. Stojadinović

M. Milan Stojadinović monta alors à la tribune au milieu des applaudissements de la grande majorité des députés, et fit une courte, mais vigoureuse intervention:

„Je ne connais pas les sources où ces Messieurs ont puise leurs nouvelles de Zagreb. Mais je connais mes sources, qui sont officielles. Je puis vous affirmer qu'hier, à Zagreb, sauf des vives brisées, qu'hier, à Zagreb, il n'y a pas eu de mort, et qu'aujourd'hui, à Zagreb, l'ordre règne et la paix est complète."

La majorité des députés applaudissent chaleureusement ces paroles. M. Stojadinović poursuit:

„Je voudrais, Messieurs, dire seulement encore une chose. S'il s'agit de responsabilité, le gouvernement est conscient de la sienne. Il l'assumerà jusqu'au bout. Je prie la majorité parlementaire de ne pas se laisser leurrer par des nouvelles alarmantes et fausses et d'accomplir son devoir envers elle-même et envers l'Etat en votant les douzièmes provisoires."

Documents

Le discours de M. Lefica

(Suite de la 1^{re} p. 4^{ème} col.)

Les allégements fiscaux

Le Ministre affirme que la politique financière se poursuit suivant ces directives.

Sans parler des allégements particuliers, qui se rapportent à une contre ou à des groupes déterminés le gouvernement a pris la décision d'abaisser, pour l'année suivante, l'impôt foncier d'un tiers du taux global, en ce qui concerne les terres arables et les vignobles lorsqu'ils constituent la seule source de revenus des paysans. Avec les 100 millions de dégrèvements effectués cet hiver, ces nouveaux allégements fiscaux portent à 166 millions la diminution des recettes de l'impôt foncier. En comparant avec l'impôt perçu la première année qui suivit la votation de la loi fiscale, on voit que l'impôt foncier a diminué de 50%.

Le Gouvernement a voulu alléger aussi les charges fiscales des années passées, particulièrement pour ceux que la crise économique a le plus atteints, les paysans et les petits artisans des villages. Le projet de loi comporte une disposition touchant

Le „triomphe“ de l'Ecole de Saint-Cyr et la promotion du Roi Alexandre I-er

On nous écrit de Paris:

L'Ecole de Saint-Cyr a célébré le 18 juillet son Triomphe annuel, cérémonie pittoresque et très émouvante où la promotion du Roi Alexandre I-er a transmis à la nouvelle promotion du Roi Alexandre I-er le flambeau sacré.

Cette cérémonie s'est déroulée sur le champ de manœuvres de l'Ecole, où une bise favorable agitait les drapeaux et les casques. Le colonel Fabry, ministre de la Guerre, la présidait, entouré du général Martin, commandant l'Ecole, et de son prédecesseur, le général Frère, des généraux Gouraud, Nollet, Hirschauer, Lanoo, Duffieux, Hartung, Colson, Ménard, Dumreym, Pelleter, Houde, Gombeaud, François, du chanoine Battifol et de l'abbé Hénocque, de nombreux personnalités militaires et civiles.

Il y a 219 députés ont voté, dont 218 pour et 1 contre. Les autres se sont abstenus. Ainsi s'achevait un débat qui prit souvent un tour passionné.

Les réformes futures

Le problème des lois politiques, qui même pendant la discussion budgétaire n'a cessé d'être la préoccupation dominante, passe officiellement au premier plan, puisque le gouvernement n'a obtenu les pleins pouvoirs que pour porter modification aux lois sur les élections, sur les associations et sur la presse.

Il est dans les intentions du cabinet Stojadinović, libéré des soucis budgétaires par le dernier vote de la Chambre, de procéder aux plus larges consultations tant politiques que juridiques et de consacrer une étude approfondie à l'examen des projets de réforme.

Dés maintenant ou peut annoncer que le gouvernement modifiera, non seulement le mode de scrutin, en instituant le suffrage secret, mais encore le système électoral lui-même.

Au Club de la majorité

Le président du Club de la majorité parlementaire, M. S. Janković vient d'adresser une lettre officielle au Président du Conseil pour l'informier de la constitution du Club, en ajoutant qu'il soutiendra le gouvernement. Une liste des députés inscrits au Club est jointe à la lettre.

Un nouveau Club

Un nouveau Club de députés portant le nom de „Club national yougoslave indépendant“, vient de se former à la chambre.

Le bureau s'est constitué de la façon suivante: président, M.M. Božić; vice-présidents: MM. F. Horvat et Prekšić; secrétaires, MM. Ivančević et Grđić; trésorier, M. Paštrović.

La retraite de M. Balugdžić

M. Živojin Balugdžić, ministre de Yougoslavie à Berlin, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Balugdžić, né le 19 février 1869 à Belgrade, termina ses études de droit à l'Université de Genève. En 1894 il devint rédacteur de l'*Ami du Peuple* et collabora à divers autres journaux. Il était considéré comme un ennemi juré de la dynastie des Obrenović. Il rentra en Serbie lorsque le Roi Pierre monta sur le trône en 1903 et devint secrétaire à la Cour et chef du Bureau de Presse. Il entra dans la carrière diplomatique en 1906 comme secrétaire de Légation à Constantinople. Pendant les guerres balkaniques il reprit les fonctions de chef du Bureau de Presse. Nommé ministre de Serbie à Athènes en 1913 il devint ensuite Ministre à Rome, puis à Berlin.

M. Balugdžić a développé en Allemagne une activité considérable et a personnellement contribué à établir des rapports entre le Reich et la Yougoslavie. Rien de ce qui touchait à la vie intellectuelle et à l'activité économique ne lui était étranger.

L'ancien Ministre quitte la diplomatie, mais reste journaliste.

en associant à notre hommage toute l'armée française dont vous êtes le chef."

Enfin, le général Martin dit aux officiers nouvellement promus qu'ils doivent jurer, en présence de leurs camarades de Yougoslavie, de toujours rester fidèles aux plus hauts devoirs que le baptême de la promotion leur impose.

Après ce discours très acclamé, la musique militaire exécuta l'Hymne royal yougoslave, puis la *Marseillaise*, cependant que le „major“ de la promotion des anciens remettait au caractère de gravité qu'on lui avait reconnu il y a peu de jours encore. Mais les cercles internationaux s'intéressent surtout des répercussions que le différend italo-éthiopien pourra avoir sur l'avenir de la Société des Nations elle-même.

On suppose que, si le Conseil de la S.D.N. se réunit le 29 juillet pour s'occuper de l'affaire éthiopienne, il ne pourra pas faire autre chose que d'acheminer celle-ci vers un règlement plus ou moins lointain par quelque nouvel artifice de procédure.

Dans l'état actuel du problème, il semble bien improbable que le Conseil se risque à l'aborder de front.

Quant à la question des Habsbourg, elle ne pourra devenir une question de la Société des Nations que le jour où les Etats jugeraient que le péril a pris un caractère d'acuité tel qu'il menacerait immédiatement de troubler la paix et que les gouvernements intéressés doivent faire appel au Conseil en vertu de l'article 11 du Pacte.

Mais si la Société des Nations, comme telle, n'a pas pu à examiner le problème d'une restauration éventuelle des Habsbourg, elle ne s'en est pas moins intéressée aux conséquences que celle-ci pourra avoir pour la paix de l'Europe centrale.

Elle a pu se rendre compte que l'opposition de la Petite Entente à toute tentative de restauration était démeurée aussi vive qu'au temps de feu l'empereur Charles I-er. Elle sait, aussi, que cette attitude a l'appui du gouvernement français.

Les cercles internationaux estiment que, dans ces conditions, ni l'Autriche ni la Hongrie ne voudraient courir les risques par trop évidents d'une aventure.

On n'ignore pas, du reste, que la question a dû être traitée au cours des entretiens que le Prince Régent Paul vient d'avoir à Sinaj avec le Roi Carol et l'on est disposé à croire qu'elle a été même le principal sujet qui fut abordé. Quant aux conclusions auxquelles un examen approfondi de la question a pu les conduire, il est facile de s'imaginer qu'elle n'ont pu que renforcer l'attitude d'opposition qui s'est manifestée, dès le premier jour, dans les milieux de la Petite Entente.

Des délégués d'officiers et de fusiliers marins de Lorient, des Ecoles de Saumur, Saint-Cyr, Versailles et Poitiers, ainsi que les représentants des *Poulios d'Orient*, étaient également les hôtes de Saint-Maixent.

Le colonel Hasser prononça une allocution très émouvante pour la remise du drapeau à la nouvelle promotion et salua dans la personne du Roi Alexandre I-er le héros et le chevalier.

Les élèves officiers, les officiers de réserve, les tanks et les mitrailleuses défilèrent d'une façon impeccable. Après la charge finale des sapeurs, un banquet termina cette belle manifestation militaire.

Par *Sa vie et Sa mort*, S. M. le Roi Alexandre I-er nous a légué l'exemple de la plus haute vertu morale, personnifiée dans l'honneur militaire, c'est-à-dire dans la discipline de l'esprit, la fidélité jusqu'à la mort à son devoir, à son idéal et à la patrie."

S'adressant au colonel Fabry, ministre de la Guerre, le général Martin ajouta:

„Monsieur le Ministre, par votre présence parmi nous, vous avez voulu rendre le plus grand honneur au Roi Unificateur de la Yougoslavie.

Comme l'a déjà annoncé l'*Echo de Belgrade*, conformément à la convention scolaire conclue entre la Roumanie et la Yougoslavie, dix-sept instituteurs roumains ont été nommés dans les écoles roumaines du Banat yougoslave. Des contrats spéciaux ont été conclus entre les ministères de l'Instruction publique des deux pays, représentés respectivement par MM. Milutinović et Kirilović, délégués yougoslaves, et par le dr. Petar Jonescu, conseiller du Ministère de l'Instruction publique à Bucarest, délégué roumain.

D'après ces contrats, les instituteurs toucheront, en plus du traitement payé par l'Etat yougoslave, une indemnité qui leur sera allouée par l'Etat roumain. Les deux années que ces instituteurs passeront en Yougoslavie, leur seront comptées comme trois ans de service pour la pension.

Ces instituteurs suivront pendant les vacances un cours spécial pour prendre connaissance du plan d'enseignement des écoles yougoslaves.

Les écoles confessionnelles de la minorité yougoslave en Roumanie ont été pourvues, sur la base de la récente convention, de dix-sept instituteurs yougoslaves qui y ont été envoyés par l'évêque serbe du Banat, Mgr. Georgije Letić.

Le cadet yougoslave portant l'épée d'honneur de Saint-Cyr

Le général Knežević, attaché militaire à Paris, les officiers yougoslaves détachés en France, une vitre sur laquelle le Roi Pierre avait gravé, avec le diamant de sa bague, ce simple mot: „Karageorge“.

„Tous les officiers français, connaît le général Martin, gardent dans leur cœur le souvenir inoubliable du Roi qui dans les moments les plus tragiques de l'Histoire, ayant perdu son Royaume comme Albert I-er, resta comme lui fidèle à Ses alliés et, comme lui, rentra vainqueur dans sa Patrie reconquise.

Par *Sa vie et Sa mort*, S. M. le Roi Alexandre I-er nous a légué l'exemple de la plus haute vertu morale, personnifiée dans l'honneur militaire, c'est-à-dire dans la discipline de l'esprit, la fidélité jusqu'à la mort à son devoir, à son idéal et à la patrie."

S'adressant au colonel Fabry, ministre de la Guerre, le général Martin ajouta:

„Monsieur le Ministre, par votre présence parmi nous, vous avez voulu rendre le plus grand honneur au Roi Unificateur de la Yougoslavie.

Comme l'a déjà annoncé l'*Echo de Belgrade*, conformément à la convention scolaire conclue entre la Roumanie et la Yougoslavie, dix-sept instituteurs roumains ont été nommés dans les écoles roumaines du Banat yougoslave. Des contrats spéciaux ont été conclus entre les ministères de l'Instruction publique des deux pays, représentés respectivement par MM. Milutinović et Kirilović, délégués yougoslaves, et par le dr. Petar Jonescu, conseiller du Ministère de l'Instruction publique à Bucarest, délégué roumain.

D'après ces contrats, les instituteurs toucheront, en plus du traitement payé par l'Etat yougoslave, une indemnité qui leur sera allouée par l'Etat roumain. Les deux années que ces instituteurs passeront en Yougoslavie, leur seront comptées comme trois ans de service pour la pension.

Ces instituteurs suivront pendant les vacances un cours spécial pour prendre connaissance du plan d'enseignement des écoles yougoslaves.

Les écoles confessionnelles de la minorité yougoslave en Roumanie ont été pourvues, sur la base de la récente convention, de dix-sept instituteurs yougoslaves qui y ont été envoyés par l'évêque serbe du Banat, Mgr. Georgije Letić.

Le cadet yougoslave portant l'épée d'honneur de Saint-Cyr

Le général Knežević, attaché militaire à Paris, les officiers yougoslaves détachés en France, une vitre sur laquelle le Roi Pierre avait gravé, avec le diamant de sa bague, ce simple mot: „Karageorge“.

„Tous les officiers français, connaît le général Martin, gardent dans leur cœur le souvenir inoubliable du Roi qui dans les moments les plus tragiques de l'Histoire, ayant perdu son Royaume comme Albert I-er, resta comme lui fidèle à Ses alliés et, comme lui, rentra vainqueur dans sa Patrie reconquise.

Par *Sa vie et Sa mort*, S. M. le Roi Alexandre I-er nous a légué l'exemple de la plus haute vertu morale, personnifiée dans l'honneur militaire, c'est-à-dire dans la discipline de l'esprit, la fidélité jusqu'à la mort à son devoir, à son idéal et à la patrie."

S'adressant au colonel Fabry, ministre de la Guerre, le général Martin ajouta:

„Monsieur le Ministre, par votre présence parmi nous, vous avez voulu rendre le plus grand honneur au Roi Unificateur de la Yougoslavie.

Comme l'a déjà annoncé l'*Echo de Belgrade*, conformément à la convention scolaire conclue entre la Roumanie et la Yougoslavie, dix-sept instituteurs roumains ont été nommés dans les écoles roumaines du Banat yougoslave. Des contrats spéciaux ont été conclus entre les ministères de l'Instruction publique des deux pays, représentés respectivement par MM. Milutinović et Kirilović, délégués yougoslaves, et par le dr. Petar Jonescu, conseiller du Ministère de l'Instruction publique à Bucarest, délégué roumain.

D'après ces contrats, les instituteurs toucheront, en plus du traitement payé par l'Etat yougoslave, une indemnité qui leur sera allouée par l'Etat roumain. Les deux années que ces instituteurs passeront en Yougoslavie, leur seront comptées comme trois ans de service pour la pension.

Ces instituteurs suivront pendant les vacances un cours spécial pour prendre connaissance du plan d'enseignement des écoles yougoslaves.

Le général Knežević, attaché militaire à Paris, les officiers yougoslaves détachés en France, une vitre sur laquelle le Roi Pierre avait gravé, avec le diamant de sa bague, ce simple mot: „Karageorge“.

„Tous les officiers français, connaît le général Martin, gardent dans leur cœur le souvenir inoubliable du Roi qui dans les moments les plus tragiques de l'Histoire, ayant perdu son Royaume comme Albert I-er, resta comme

Nos amitiés françaises

L'inauguration à Rabat d'une rue Alexandre Ier

Le congrès des *Poilus d'Orient* du Maroc a été marqué par la cérémonie d'inauguration de la rue Alexandre Ier à Rabat; cette belle artère part de la Place royale et aboutit au boulevard Gallieni, en suivant le jardin public.

M. Marchant, chef du cabinet diplomatique, représentant le Résident général; le pacha de Rabat; les généraux Naquet-Larocque et Dor, le consul de Yougoslavie, M. Maissonnier; le président des *Poilus d'Orient* au Maroc, M. Penet; le corps consulaire; M. Brunet, chef des services municipaux, et de nombreuses personnalités assistaient à la cérémonie.

M. le colonel Cros prononça un émouvant discours où il célébra surtout dans le Roi Alexandre le soldat-chevalier:

„Lorsque nous l'avons connu, c'est après l'héroïque retraite de 1915, quand au milieu de son armée reconstituée, il exhortait ses soldats au courage et à la confiance, il nous accueillait alors à son poste de commandement de Yelak ou de Flaka avec sa simplicité et sa cordialité légendaires.

„Nous l'aimions surtout alors comme soldat, car, soldat, il le fut avant toute chose, lorsqu'après l'offensive de 1918, il reconquit, avec son armée de héros, son pays envahi. Et notre illustre maréchal Franchet d'Esperey et les chefs alliés ont pu dire de lui qu'il fut une des plus dures et des plus belles figures de la guerre.

„Nous l'aimions enfin parce que nous admirions en lui, la guerre fine, un grand homme d'Etat, l'ificateur de son pays, l'animateur de la paix sur le Danube et dans les Balkans."

Les Yougoslaves en Alsace

On mande de Strasbourg:

Sur l'initiative des Amis de la Yougoslavie, une réception a été organisée à Strasbourg en l'honneur du professeur Dimitrijević et de seize étudiants de la Faculté d'Agriculture de Belgrade-Zemun par le Comité alsacien d'études et d'informations, que préside le colonel de Witt-Guizot.

M. F. Weindel, secrétaire général, avait préparé un magnifique programme, comportant la visite de la ferme-modèle de M. Weber à Ittenheim, sous les auspices de la Chambre d'agriculture; une réception à la Maison de la Jeune Alsace, avec le concours de la section des *Poilus d'Orient*, une visite en vedette-automobile du port de Strasbourg et des Grandes Moulins, enfin une excursion dans les forêts domaniales et aux rives du château de Nideck. Le groupe yougoslave a remporté une impression enthousiaste de l'Alsace française.

La remise de ces distinctions a été faite par M. le Consul Mišić, assisté de M. Grujć, délégué du Ministère du Travail en Lorraine, dans l'intimité que commandait le deuil national.

A Compiegne

Les *Poilus d'Orient* de Senlis ont rendu au Roi Alexandre un bel hommage, en union avec les anciens combattants du 54ème d'infanterie. La cérémonie était présidée par M. de Chantérac, président des sections de l'Oise entouré du marquis de l'Aigle, député; de M. Fournier-Sarlovèze, maire de Compiegne; de M. Nikolić, avocat de la Légation de Yougoslavie; de M. L. Millet, délégué permanent de la Yougoslavie près la S. D. N.

M. André Rosambert s'est fait connaître par son action en faveur des descendants des Lorrains établis au Banat et a donné de nombreuses conférences dans toute la Lorraine sur la Yougoslavie; son dévouement l'a fait désigner comme délégué des Amis de la Yougoslavie.

La remise de ces distinctions a été faite par M. le Consul Mišić, assisté de M. Grujć, délégué du Ministère du Travail en Lorraine, dans l'intimité que commandait le deuil national.

Le marquis de l'Aigle, entre deux allocutions de M. Millet et de M. de Chantérac, a glorifié l'armée d'Orient et celui qui en fut l'incarnation héroïque:

„Vous aimez ce roi qui, avant tout, était un soldat comme vous, et vous pouvez penser qu'il régnerait longtemps sur le peuple que vous aviez délivré et qu'il sut unifier.

Et voici que ce chevalier au grand cœur est mort sur cette terre de France où il n'aurait dû rencontrer que des accalmies et des sourires.

Ainsi que le rappelait le ministre de la marine, M. Pietri, le Roi Alexandre s'est sacrifié à l'affection qu'il vous portait.

Par un de ces appels obscurs du destin qui donnent raison au fatalisme, il tenait à ce que son premier geste sur la terre de France fût pour honorer les morts de cette armée d'Orient dont il avait été l'un des héros et le guide."

Le petit caravane a quitté Belgrade samedi 20 juillet et les enfants yougoslaves sont aujourd'hui répartis dans les familles des *Poilus d'Orient* du Dauphiné où ils passeront leurs vacances.

A Clamecy

A l'occasion de la fête annuelle des *Poilus d'Orient* de Clamecy, dans le Nivernais, M. Maurice Picard, sous-préfet de Clamecy, a fait une très intéressante conférence sur l'histoire du peuple yougoslave, en présence du représentant de M. Spalajković, ministre de Yougoslavie à Paris, et d'un nombreux public.

Après avoir invité les assistants à rendre hommage au Roi Alexandre Ier l'ificateur par une minute de silence, le conférencier a retracé en un raccourci saisissant la lutte millénaire des Yougoslaves, pour la formation d'un Etat national indépendant.

Auparavant, un banquet réunit les *Poilus d'Orient* de Clamecy, au cours duquel des allocutions furent prononcées par MM. Biette et Bataudier, au nom des anciens combattants, M. le sous-préfet Picard et M. Ivan Marković, de la Légation royale.

Un hommage yougoslave à l'Université de Nancy

On mande de Nancy:

M. Kosta Mišić, consul de Yougoslavie à Metz, a remis à M. le docteur Bruntz, recteur de l'Académie de Nancy; à M. Félix Senn, doyen de la Faculté de droit; à M. Henry Lalouet, professeur à la Faculté de droit et directeur de l'Institut des sciences politiques, les insignes de commandeur de l'ordre de Sainte-Agnès; à M. André Rosambert, avocat à la cour, professeur à l'Institut commercial, président de l'Alliance Française, délégué des Amis de la Yougoslavie, la croix d'officier de l'ordre de la Couronne yougoslave.

Dans l'allocution qu'il a prononcée, M. Kosta Mišić a dit notamment:

„L'injustice qui mutilait votre Loraine ayant été réparée, il était naturel que les jeunes Yougoslaves vîssent nombreux dans vos amphithéâtres pour y recevoir des leçons dont la haute valeur les a placés parmi les meilleures dans leurs professions respectives.

Votre grand La Rochefoucauld a écrit: „On ne trouve guère d'ingrats tant qu'on est en état de faire du bien..

Messieurs, à cette opinion un peu pessimiste de votre illustre moraliste, la Yougoslavie veut opposer un démenti, et cela au moment même où les circonstances l'empêchent de vous confier un nombre d'auditeurs aussi considérable qu'autrefois.

La gratitude n'est pas toujours un vain mot; je vous en apporte aujourd'hui l'assurance."

Le recteur Bruntz, à l'initiative duquel Nancy doit de belles manifestations franco-yugoslaves, organisées notamment par la Ligue de l'enseignement, rappela dans sa réponse que 600 étudiants yougoslaves ont, depuis 1919, fréquenté les cours de l'Université de Nancy.

M. le doyen Senn est connu à Belgrade, non seulement par ses travaux, mais aussi par une conférence qu'il donna à la Faculté de droit, à peine trois ans avant la guerre.

M. le professeur Lalouet, comme professeur de droit international et d'histoire diplomatique, a suivi la préparation de nombreuses thèses yougoslaves et compte parmi ses élèves M. C. Fotić, délégué permanent de la Yougoslavie près la S. D. N.

M. André Rosambert s'est fait connaître par son action en faveur des descendants des Lorrains établis au Banat et a donné de nombreuses conférences dans toute la Lorraine sur la Yougoslavie; son dévouement l'a fait désigner comme délégué des Amis de la Yougoslavie.

La remise de ces distinctions a été faite par M. le Consul Mišić, assisté de M. Grujć, délégué du Ministère du Travail en Lorraine, dans l'intimité que commandait le deuil national.

Les enfants yougoslaves à Grenoble

Le Roi Alexandre a rendu au Roi Alexandre un bel hommage, en union avec les anciens combattants du 54ème d'infanterie. La cérémonie était présidée par M. de Chantérac, président des sections de l'Oise entouré du marquis de l'Aigle, député; de M. Fournier-Sarlovèze, maire de Compiegne; de M. Nikolić, avocat de la Légation de Yougoslavie; de M. L. Millet, délégué permanent de la Yougoslavie près la S. D. N.

Le marquis de l'Aigle, entre deux allocutions de M. Millet et de M. de Chantérac, a glorifié l'armée d'Orient et celui qui en fut l'incarnation héroïque:

„Vous aimez ce roi qui, avant tout,

était un soldat comme vous, et vous pouvez penser qu'il régnerait longtemps sur le peuple que vous aviez délivré et qu'il sut unifier.

Et voici que ce chevalier au grand cœur est mort sur cette terre de France où il n'aurait dû rencontrer que des accalmies et des sourires.

Ainsi que le rappelait le ministre de la marine, M. Pietri, le Roi Alexandre s'est sacrifié à l'affection qu'il vous portait.

Par un de ces appels obscurs du destin qui donnent raison au fatalisme, il tenait à ce que son premier geste sur la terre de France fût pour honorer les morts de cette armée d'Orient dont il avait été l'un des héros et le guide."

Le petit caravane a quitté Belgrade samedi 20 juillet et les enfants yougoslaves sont aujourd'hui répartis dans les familles des *Poilus d'Orient* du Dauphiné où ils passeront leurs vacances.

A Clamecy

A l'occasion de la fête annuelle des *Poilus d'Orient* de Clamecy, dans le Nivernais, M. Maurice Picard, sous-préfet de Clamecy, a fait une très intéressante conférence sur l'histoire du peuple yougoslave, en présence du représentant de M. Spalajković, ministre de Yougoslavie à Paris, et d'un nombreux public.

Après avoir invité les assistants à rendre hommage au Roi Alexandre Ier l'ificateur par une minute de silence, le conférencier a retracé en un raccourci saisissant la lutte millénaire des Yougoslaves, pour la formation d'un Etat national indépendant.

Auparavant, un banquet réunit les *Poilus d'Orient* de Clamecy, au cours duquel des allocutions furent prononcées par MM. Biette et Bataudier, au nom des anciens combattants, M. le sous-préfet Picard et M. Ivan Marković, de la Légation royale.

La vie économique

Les pourparlers avec la Grèce

La délégation grecque pour les pourparlers commerciaux avec la Yougoslavie est arrivée hier à Belgrade. Elle est présidée par M. Agripoulos, directeur du département commercial au Ministère des Affaires étrangères.

Les autres membres de la délégation sont: MM. Kiriaopoulos, directeur général de la Banque Nationale hellénique; Joanou, chef de section du Ministère de l'Agriculture, Statos, directeur de l'Aéro-Club, et Kiercos, expert commercial.

La délégation yougoslave est dirigée par M. Sava Obradović, chef de section du Commerce extérieur du Ministère du Commerce.

Dans l'allocution qu'il a prononcée, M. Kosta Mišić a dit notamment:

„L'injustice qui mutilait votre Loraine ayant été réparée, il était naturel que les jeunes Yougoslaves vîssent nombreux dans vos amphithéâtres pour y recevoir des leçons dont la haute valeur les a placés parmi les meilleures dans leurs professions respectives.

Votre grand La Rochefoucauld a écrit: „On ne trouve guère d'ingrats tant qu'on est en état de faire du bien..

Messieurs, à cette opinion un peu pessimiste de votre illustre moraliste, la Yougoslavie veut opposer un démenti, et cela au moment même où les circonstances l'empêchent de vous confier un nombre d'auditeurs aussi considérable qu'autrefois.

La gratitude n'est pas toujours un vain mot; je vous en apporte aujourd'hui l'assurance."

Le recteur Bruntz, à l'initiative duquel Nancy doit de belles manifestations franco-yugoslaves, organisées notamment par la Ligue de l'enseignement, rappela dans sa réponse que 600 étudiants yougoslaves ont, depuis 1919, fréquenté les cours de l'Université de Nancy.

M. le doyen Senn est connu à Belgrade, non seulement par ses travaux, mais aussi par une conférence qu'il donna à la Faculté de droit, à peine trois ans avant la guerre.

M. le professeur Lalouet, comme professeur de droit international et d'histoire diplomatique, a suivi la préparation de nombreuses thèses yougoslaves et compte parmi ses élèves M. C. Fotić, délégué permanent de la Yougoslavie près la S. D. N.

M. André Rosambert s'est fait connaître par son action en faveur des descendants des Lorrains établis au Banat et a donné de nombreuses conférences dans toute la Lorraine sur la Yougoslavie; son dévouement l'a fait désigner comme délégué des Amis de la Yougoslavie.

La remise de ces distinctions a été faite par M. le Consul Mišić, assisté de M. Grujć, délégué du Ministère du Travail en Lorraine, dans l'intimité que commandait le deuil national.

Le marquis de l'Aigle, entre deux allocutions de M. Millet et de M. de Chantérac, a glorifié l'armée d'Orient et celui qui en fut l'incarnation héroïque:

„Vous aimez ce roi qui, avant tout,

était un soldat comme vous, et vous pouvez penser qu'il régnerait longtemps sur le peuple que vous aviez délivré et qu'il sut unifier.

Et voici que ce chevalier au grand cœur est mort sur cette terre de France où il n'aurait dû rencontrer que des accalmies et des sourires.

Ainsi que le rappelait le ministre de la marine, M. Pietri, le Roi Alexandre s'est sacrifié à l'affection qu'il vous portait.

Par un de ces appels obscurs du destin qui donnent raison au fatalisme, il tenait à ce que son premier geste sur la terre de France fût pour honorer les morts de cette armée d'Orient dont il avait été l'un des héros et le guide."

Le petit caravane a quitté Belgrade samedi 20 juillet et les enfants yougoslaves sont aujourd'hui répartis dans les familles des *Poilus d'Orient* du Dauphiné où ils passeront leurs vacances.

A Saint-Amand

On nous mande de Bourges:

Le Reich a envoyé en mission officielle à Zagreb, pour étudier la participation allemande à la Foire d'automne, MM. le dr. Maiwald, du "Werberath" de Berlin, et l'architecte Kenner, auxquels se sont joints M. Neuhause, directeur du tourisme allemand à Belgrade, et son assistant, M. Arno Muhmann. La délégation est entrée aussitôt en rapport avec les autorités yougoslaves et compte parmi ses élèves M. C. Fotić, délégué permanent de la Yougoslavie près la S. D. N.

Le marquis de l'Aigle, entre deux allocutions de M. Millet et de M. de Chantérac, a glorifié l'armée d'Orient et celui qui en fut l'incarnation héroïque:

„Vous aimez ce roi qui, avant tout,

était un soldat comme vous, et vous pouvez penser qu'il régnerait longtemps sur le peuple que vous aviez délivré et qu'il sut unifier.

Et voici que ce chevalier au grand cœur est mort sur cette terre de France où il n'aurait dû rencontrer que des accalmies et des sourires.

Ainsi que le rappelait le ministre de la marine, M. Pietri, le Roi Alexandre s'est sacrifié à l'affection qu'il vous portait.

Par un de ces appels obscurs du destin qui donnent raison au fatalisme, il tenait à ce que son premier geste sur la terre de France fût pour honorer les morts de cette armée d'Orient dont il avait été l'un des héros et le guide."

Le petit caravane a quitté Belgrade samedi 20 juillet et les enfants yougoslaves sont aujourd'hui répartis dans les familles des *Poilus d'Orient* du Dauphiné où ils passeront leurs vacances.

A Clamecy

A l'occasion de la fête annuelle des *Poilus d'Orient* de Clamecy, dans le Nivernais, M. Maurice Picard, sous-préfet de Clamecy, a fait une très intéressante conférence sur l'histoire du peuple yougoslave, pour la formation d'un Etat national indépendant.

Auparavant, un banquet réunit les *Poilus d'Orient* de Clamecy, au cours duquel des allocutions furent prononcées par MM. Biette et Bataudier, au nom des anciens combattants, M. le sous-préfet Picard et M. Ivan Marković, de la Légation royale.

Les salaires ouvriers

</